

ERRATA

p. 13 : Les parents de Devy Erlih sont arrivés séparément à Paris, où ils se sont rencontrés.

p. 20 : Le concert mêlant répertoire symphonique et pièces de récital, on peut se demander si Devy Erlih fut accompagné par l'orchestre ou par le piano pour interpréter le *Concerto* de Mendelssohn.

p. 30, note 2 : Lire « Archives Nationales ».

p. 32, note 2 : L'entretien réalisé par Aurélien Poidevin est publié dans son mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, *Claude Delvincourt, un musicien en Résistance (automne 1941 - été 1944)*, sous la direction de Danielle Tartakowsky, Université Paris VIII, 2003.

p. 41 : Seul le père de Devy Erlih était hébergé rue Lecourbe.

p. 94 : *L'Incantation ... pour que l'image devienne symbole* d'André Jolivet est bien une œuvre pour violon, composée pour le photographe et violoniste amateur Boris Lipnitsky. L'œuvre a plus tard été transcrite pour flûte ou ondes Martenot.

p. 116, note 1 : Lire « ouverte au public ». Note 2 : Devy Erlih, « DEVY ERLIH : présentation personnalisée », 17/11/1999.

p. 119-120, note 3 : Lire « lettre datée du 20/03/1967 » et « conseiller culturel ».

p. 137, § 2 : Lire « Daniel-Lesur ».

p. 154 : Sur la photographie, en bas à droite : Vincent Pagliarin. Contrairement à l'indication manuscrite apposée au verso par le photographe, le cliché date de 1986, et non 1987 (indication communiquée par Zoltán Veres).

p. 158 : Christine Jolivet-Erlh précise que c'est Annie de Valmalète, impresario de Devy Erlih, qui prit contact avec lui pour lui proposer de jouer le concerto de Dutilleux, en remplacement du soliste qui s'était désisté. D'autre part, l'exclusivité accordée à Isaac Stern était de cinq ans, et non trois.

p. 185 : Lire « del Gesù ».

p. 176, § 2 : Lire « Il m'a dit qu'un de ses collègues ».

p. 198 : Ajout d'une référence discographique : *André Jolivet, l'œuvre intégrale pour violon*, Devy Erlih (violon), Manabu Sekiya (piano), Marius Constant (direction), Orchestre national de France, LYR 242, 2005.

Crédits photographiques pp. 123, 130, 135, 138, 154 : droits réservés.

La formule « collection Christine Jolivet-Erlh » est remplacée par la mention « collection Succession Devy Erlih ».